

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2008

Sous la présidence de Monsieur Bernard HIRTH, Maire

Présents :

M. Roland MESSERLIN	1 ^{er} adjoint	M. Thierry KAYSER	conseiller
M. Marc PERRIN	2 ^{ème} adjoint	M. Marc ALTER	conseiller
Mme Martine BISSLER	3 ^{ème} adjoint	M. Timothée HINGRE	conseiller
M. Serge JAEG	4 ^{ème} adjoint	M. Joseph GENSBITTEL	conseiller
Mme Françoise NAEGELEN	conseillère déléguée	M. Annick EHRET	conseillère
Mme Marie HINGRE	conseillère	M. Gérard STOECKLIN	conseiller
M. Bertrand RISACHER	conseiller		

Absente excusée : Mlle Cathy COLONNA qui donne procuration à Mme Martine BISSLER

Secrétaire de séance : Mlle Sénada MUJOVIC

Le Maire ouvre la séance à 20h, et excuse Mlle COLONNA qui a donné procuration pour les votes à Mme BISSLER.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire fait lecture du courrier adressé par M. Gilbert EHRET au sujet de la voix portée sur son père lors des élections des représentants aux structures intercommunales. Il indique : « qu'il est indigné par ce vote, car M. Joseph EHRET a donné suffisamment de son temps à la commune en tant qu'adjoint et conseiller municipal et qu'aujourd'hui il est grand temps de le laisser vivre en paix ».

M. le Maire lit un courrier de M. Roger GAUGLER, Président de notre Communauté de Communes. Ce courrier fait suite à une intervention de M. KAYSER lors de la séance du 1^{er} avril 2008 contre M. MESSERLIN.

M. GAUGLER exprime ses remerciements à M. MESSERLIN pour son étroite collaboration en tant que vice-président pendant 13 ans au sein de la structure intercommunale et indique que pour les 6 années à venir, M. MESSERLIN sera le représentant de la Communauté de Communes à la Mission locale de Thann (nommée précédemment **Point Accueil Information Orientation**).

Mme HINGRE précise que le Président de l'office de tourisme remercie M. Roland MESSERLIN pour son intervention lors de l'assemblée générale de l'office sur l'implication des bénévoles.

M. KAYSER précise que le terme invectiver dans le dernier compte-rendu est inapproprié puisqu'il n'a pas injurié M. MESSERLIN. Le terme a été utilisé à mauvais escient, M. le Maire le reconnaît.

M. MESSERLIN prie les membres de l'excuser pour s'être emporté lors du dernier conseil.

Mme NAEGELEN propose d'insérer dans les journaux un résumé de chaque conseil comme le font beaucoup d'autres communes.

M. le Maire et le Conseil y sont favorables. Le comité consultatif de Communication sera en charge de sa rédaction et de sa publication sans attendre l'approbation du compte rendu par le Conseil.

1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2008

Le procès-verbal du compte rendu du 1^{er} avril 2008 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion des Maires à l'initiative du Conseiller Général a eu lieu à Masevaux. L'objectif était de présenter les missions du Conseil Général auprès des communes.

Pour renforcer la proximité entre le département et les communes, une antenne est installée à THANN avec un coordonnateur, interlocuteur auprès des communes.

Un document présentant les missions du Conseil Général a été transmis à chaque conseiller.

2° CHASSE

➤ Mise en place de la commission communale consultative de la chasse :

En qualité de membres titulaires doivent siéger, Monsieur le Maire, membre de droit, et au moins deux conseillers.

Les candidats M. Roland MESSERLIN, M. Joseph GENSBITTEL, sont élus à l'unanimité par le Conseil Municipal.

➤ Agrément pour un nouvel associé :

L'Association de chasse de BOURBACH-LE-BAS, est locataire de la chasse sur le ban de la commune de SENTHEIM et de BOURBACH. Son président M. BIDAULT souhaite nommer un associé supplémentaire sur BOURBACH et donc passer de 5 à 6 associés. Or réglementairement, le nombre autorisé est de 5 maximum (déterminé selon la superficie du lot). Sur SENTHEIM, le nombre est de 2.

L'Office National de la Chasse précise à l'association de chasse qu'il est possible de rajouter un associé si les lots de Bourbach et Sentheim sont contigus et qu'on les considère comme lot unique conformément à l'article 20-3 du cahier des charges.

Pour cela, chaque commune doit délibérer en conseil afin de décider de considérer les lots comme lot unique. Cette décision aura une incidence sur les communes et il est donc préférable avant de délibérer sur ce point, de vérifier qu'elles sont l'ensemble des incidences pour les collectivités.

Par ailleurs, Bourbach doit également délibérer sur ce point.

Ce point sera rediscuté lors d'un prochain Conseil.

3° EMPLOI D'ETE

M. le Maire propose au conseil de réfléchir à l'embauche de jeunes durant la période estivale pendant des périodes de 15 jours aux services techniques où le travail est important avec les tontes et l'arrosage.

La durée paraît un peu courte pour M. KAYSER.

M. GENSBITTEL précise qu'une période plus longue permet au jeune de devenir plus autonome.

M. le Maire rajoute qu'une période courte permet à plusieurs jeunes de profiter de cette embauche pour se faire un peu d'argent de poche.

Les conseillers recommandent de ne pas leur confier des travaux dangereux comme le nettoyage des rues qui comporte des risques en raison d'un trafic lourd sur la Grand'rue.

M. le Maire rappelle que l'embauche de jeunes constitue une mission de la commune en matière sociale.

Le conseil après ces discussions vote sur le principe de l'embauche de jeunes, 14 voix pour, une contre.

Il laisse à M. JAEG le soin de définir les critères de sélection d'embauche (durée, nature des travaux, etc.)

4° TRAVAUX

➤ Voirie

Un premier contact a eu lieu avec les services de la DDE et une visite sur les différents sites pour la mise en souterrain de tous les réseaux. La rue de la Gare serait intégrée également dans ce projet. Or cette rue appartient encore au département.

M. ALTER informe le conseil que dans les rues des Vergers et de la Gare, il n'y a pas de point d'eau. Si des travaux y sont à prévoir, il ne faudra pas oublier d'y intégrer cette problématique.

Mettre en souterrain l'ensemble du réseau serait l'objectif de M. le Maire, avec une opération qui porterait sur toute la mandature, vu l'ampleur des travaux.

Mais certaines d'entre elles, vu leur état, doivent être effectuées en priorité.

M. GENSBITTEL précise que les rues de Mortzwiller et des Primevères sont dans un très mauvais état.

Pour ce qui est de la rue de la Gare, M. GENSBITTEL suggère que la commune fasse avec le département un échange, la commune prendrait la rue de la Gare en échange de la route de Soppele-Haut.

Avant d'envisager tous ces travaux, M. KAYSER précise qu'il serait bon au préalable de s'informer sur le coût de ces travaux et rappelle que le budget de la commune n'est pas extensible.

Les services de la DDE et ceux du syndicat départemental d'électricité établiront les devis. Ce point sera ensuite rediscuté au conseil.

Maison de la géologie

Lorsque la commune va interpellier le département pour la rue de la Gare, celui-ci nous interrogera sur le devenir de la maison de la gare.

Or, un projet avait été élaboré en 2006 par la communauté de communes pour une maison de la géologie. M. le Maire s'interroge si ce projet n'avait pas sa place dans l'emprise de la Gare.

Il consulte les membres du conseil sur cette idée et leur remet un avant-projet élaboré par la Communauté de Communes.

M. GENSBITTEL précise que le projet initial proposé au département par nos services en 2007 portait sur une « maison de la Culture » qui est quelque chose de plus large qu'un musée de la géologie et rajoute que le musée actuellement au centre du village est bien situé.

M. le Maire précise que le rôle de la commune est de défendre les projets portés sur notre territoire et qu'un tel projet peut être bénéfique pour le développement touristique de la Vallée.

Par ailleurs, pour pouvoir acquérir cette maison, il faut que la commune ait un projet défendable auprès du département. La commune doit pouvoir aider la maison de la géologie à concrétiser ce projet.

M. KAYSER indique que ce projet est ancien, on ne sait plus si les partenaires sont encore prêts à suivre cette opération et il est nécessaire avant même de réfléchir sur cette idée de consulter les partenaires et de demander un plan de financement réactualisé. Il rappelle également que la maison de la géologie a actuellement des soucis de fonctionnement et la création d'une nouvelle entité qui demanderait plus de personnel pour le fonctionnement risque de capoter.

M. RISACHER informe le Conseil que le 14 mai le Conseil Communautaire se réunira. Ce sera l'occasion de rediscuter de ce projet et de savoir s'il est encore d'actualité.

En tout état de cause, la maison de la gare est actuellement en très mauvais état et il serait bon pour éviter qu'un investisseur privé acquière le bien de soumettre au conseil général un projet d'une telle envergure.

Mme BISSLER propose que la commission tourisme se penche sur ce projet.

➤ **Ecole élémentaire**

En raison de l'état actuel des portes et fenêtres de l'école élémentaire, M. le Maire propose au conseil de changer ces ouvertures.

M. JAEG fait le point sur ce dossier tout en apportant des précisions techniques.

Quatre entreprises ont été consultées.

ALSATIS	35 000,00 €	devis PVC
PROFERM	31 979,84 €	devis PVC
UNAFERM	44 000,00 €	devis PVC
HIRTH	51 000,00 €	devis Alu

Le Conseil porte son choix sur le prestataire le mieux-disant, PROFERM avec 14 voix pour et une contre.

La durée des travaux est de 8 à 10 jours.

Ces travaux seront réalisés au cours du mois de juillet.

Des travaux de peinture seront également réalisés après la pose des portes et fenêtres.
Trois prestataires nous ont transmis leur devis.

GASSER	8 578,40 €	pour une classe et deux petites salles à l'étage
AVELINE	4 262,54 €	pour une classe
GSCHWENDER	5 740,80 €	pour une classe et deux petites salles à l'étage

L'entreprise GSCHWENDER est retenue. C'est un artisan local qui a déjà travaillé pour la mairie lors des travaux du secrétariat, le travail réalisé était satisfaisant.

Les crédits pour ces travaux de remplacement des fenêtres et portes et de peinture sont prévus au BP 2008 dans la section investissement.

➤ **Aménagement de l'espace administratif**

Avant de prévoir des travaux, il faut régler le problème d'humidité sur le côté Est du mur de la mairie. Dans un premier temps, il est envisagé de retirer les plaques de plâtre afin de laisser sécher le mur. Puis, il faudra peut-être faire appel à un prestataire chargé de résorber l'humidité comme Mur Protect qui s'est engagé au Presbytère à avoir un taux d'humidité de moins de 6% au bout d'un an.

5° SERVICES TECHNIQUES

M. le Maire souligne la présence quotidienne de M. JAEG en mairie et le remercie pour son implication dans les affaires de la commune.

M. JAEG prend la parole et fait part de son enthousiasme à travailler avec l'équipe technique en place, ce sont des personnes très motivées, qui fournissent un travail de qualité.

Pour preuve, M. JAEG tient à faire un bref récapitulatif des travaux accomplis depuis sa nomination en qualité de responsable des services techniques.

Espace Schuffenecker

Travaux de carrelage, pose de fibre de verre, peinture et pose d'un revêtement de sol dans les toilettes.

Mairie

Changement des serrures et verrous des locaux mairie + ateliers
Pose d'un porte manteau

Archives

Mise en place des extincteurs
Installation d'un hygromètre
Pose d'une étagère

Ecoles

Nettoyage des regards
Confection et pose d'une protection de l'interphone à l'école élémentaire
Pose d'un porte manteau
Peinture mur arrière et zinguerie école maternelle

Eglise et presbytère

Nettoyages des regards, de la cour
Remise en état du poteau du presbytère

Multi-accueil

Nettoyage des regards
Entretien des espaces verts

COOP

Remise en état de la gouttière
Débouchage de la canalisation

Chaussée

Nettoyage de la Grand'rue
Pose de macadam dans les nids de poule

Associations

Tonte des terrains de foot et des abords de l'étang Marcel et du parking
Débroussaillage et nivelage du parcours de la marche gourmande + tonte du pré ARNITZ
Tonte aux abords de l'AMOS

Espaces Verts

Tonte des espaces verts
Nettoyages des rives de la Doller
Arrachage et coupe de 3 arbres dans le pré à proximité du parc à Daims
Permanence des déchets verts

Matériel

Entretien, réparation et nettoyage du matériel et des engins.

Achat de matériel

M. JAEG envisage que les services techniques soient dotés de matériel supplémentaire, à savoir :

Achats	Montant
un groupe électrogène	800 à 900 €
une balayeuse	1880 €
une pelle rétro pour le tracteur	8 000 €

6° FETE DE NOEL

M. le Maire informe que l'ensemble « Les Joyeux Vignerons de Thann » effectue des animations pour les personnes âgées. Ils pourraient animer la fête de Noël 2008.

Le coût pour une manifestation serait de 650€.

Les conseillers interviennent pour préciser que les animations proposées ne doivent pas être trop longues pour des personnes âgées, les gens qui y participent viennent essentiellement pour discuter entre eux.

M. GENSBITTEL indique que la chorale se propose d'animer gratuitement cette après-midi comme elle le fait traditionnellement tous les 2 ans.

M. le Maire et les conseillers souhaitent par conséquent maintenir ce projet d'animation par la chorale et il sera envisagé de faire appel à cette association de Thann éventuellement pour l'année suivante.

7° COMPTE RENDU DES DELEGUES AUX STRUCTURES EXTERIEURES

M. le Maire commence par féliciter M. RISACHER Vice-Président de la Communauté de Communes et M. KAYSER Vice-Président du Syndicat d'assainissement pour leur élection.

Réunion du 16 avril 2008 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach : compte rendu de M. RISACHER

M. RISACHER prend la parole et commente en quelques mots la réunion à la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

Il précise que lors de cette réunion, les 52 représentants de commune ont procédé à l'élection du président et des vice-présidents. M. GAUGLER a été réélu président de la communauté de communes.

Puis, ont été élus 12 vice-présidents, avec 7 d'entre eux ayant des missions spécifiques. Ils sont de véritables gestionnaires des projets conçus par le Conseil, ils engagent les dossiers, suivent leur avancement, en rendent compte au Conseil Communautaire.

Les 5 autres vice-présidents auront des fonctions plus territoriales, ils représentent l'entité dont ils sont issus conformément à la Charte de Développement. Il a été créé des pôles structurants (regroupant plusieurs collectivités) et M. RISACHER gèrera le pôle SENTHEIM, LAUW et GUEWENHEIM.

Réunion du 24 avril 2008 au SICTOM : compte rendu de M. PERRIN

Mise en place du bureau avec l'élection du président (M. GRAPPIN) et des 5 vice-présidents dont M. GAUGLER.

Election des 11 membres du Comité syndical dont M. SANSIG de MASEVAUX, M. WEISS de KIRCHBERG et M. BUCHELE de GUEWENHEIM.

Elections des délégués au SERTRID.

Fixation des indemnités du président et des vice-présidents.

Réunion du syndicat d'eau potable le 24 avril 2008 : compte rendu de M. JAEG

Election du président M. JENNY

Election des Vice-présidents :

M. EGLY	(1 ^{er} vice-président)
M. MARANZANA	(2 ^{ème} vice-président)
M. KIRSCHER	(3 ^{ème} vice-président)

Sentheim, dernière commune à être raccordée au réseau n'a pas de membre au bureau.

Le président lui propose un poste d'invité permanent au bureau syndical et désigne M. JAEG à ce poste.

Messieurs BURNER, WELSCH, HELBLING sont nommés assesseurs.

Election des membres pour la commission d'appel d'offres, fixation des indemnités de fonction, des arrêtés de délégation de signature, indemnité de conseil et de budget pour la perception.

Le résultat de l'exercice 2007 est de – 10 031,71 €.

La consommation du 1^{er} trimestre est en baisse de 27,33 % et celle de Sentheim de 35,27 %.

Il est voté une augmentation du prix pour 2009 de 0,02 €, soit 0,72 €/m³.

Les emprunts seront remboursés pour 2010/2011, d'autres investissements pourront être réalisés sur le réseau.

Réunion du syndicat d'assainissement du 16 avril 2008 : compte-rendu de M. KAYSER

Le Président, M. DUTOIT a été reconduit à l'unanimité

1^{er} vice-président : M. KAYSER

2^{ème} vice-président : M. MARANZANA

Concernant les travaux de la station d'épuration, ils devront être achevés dans un mois. Des soucis restent à résoudre avec une entreprise qui refuse actuellement de payer les pénalités de retard, cette affaire est portée devant les juridictions administratives.

M. HIRTH rappelle qu'une réunion aura lieu pour le busage du canal à l'arrière de la MARPA, avec la MISE le 13 mai. Le point sera fait sur la nécessité ou pas de le buser.

Ce problème se pose en raison de la construction des logements collectifs.

8 ° DIVERS ET INFORMATIONS

➤ Archives

Mme BISSLER fait le point sur ce dossier.

M. KIESELE est venu en mairie ce jour pour faire un point. Il est plutôt satisfait de l'avancement des travaux depuis sa dernière visite.

L'archiviste du Centre de Gestion est intervenu en 2007. Sa mission n'étant pas terminée, celle-ci durera encore 2 à 3 années. Sa prochaine visite en mairie est déjà programmée en 2009 (sur 3 à 4 semaines).

M. KIESELE remarque que certains classements ont déjà été réalisés : établissement des tables décennales, restauration des registres d'état civil, etc.

Quelques registres restent à restaurer (4 registres), le coût serait de l'ordre de 600 à 1000 €.

Pour éviter de détériorer les anciens registres, certains prestataires proposent la numérisation de ces documents (manipulations possibles), il faudrait numériser les registres des années 1903 à 2007. Le coût de cette opération serait de l'ordre de 1 500 à 2 000 €.

A compter de 2009, les détecteurs de fumée seront obligatoires dans les collectivités. Ce serait judicieux d'installer dans le même temps une alarme intrusion.

Monsieur le Maire remercie Mme BISSLER pour son investissement dans cette opération (en temps et en travail).

➤ Travaux sur le chemin rural Mortzwiller - Sentheim

La pose des panneaux d'interdiction de circulation par la DDE sur cette rue est illégale. Car sur la voirie communale, un arrêté du Maire aurait été nécessaire. La Communauté de Communes a procédé au retrait de ces panneaux.

Une réunion prévue le 30 avril a été annulée. Le Maire veut obtenir du département le retrait d'interdiction. Il n'y a pas lieu de pénaliser les habitants de MORTZWILLER et les commerçants de SENTHEIM .

M. KAYSER précise que si le trafic est interdit sur cet axe, il sera reporté sur la route de Soppe-le-Haut qui n'est pas adaptée à une augmentation du trafic.

Une matérialisation au sol de l'itinéraire cyclable pourrait peut-être suffire.

M. le Maire invite M MESSERLIN à intervenir sur les 5 points suivants.

➤ **Boîte aux lettres Rue des Vignes**

Les habitants n'ont pas de boîtes aux lettres depuis 2 ans.

M. JARDON, promoteur des bâtiments rue des Vignes n'a pas procédé à leur installation. La poste serait prête à installer des boîtes aux lettres sur le terrain de la commune. M. JORDY, en son temps, avait informé que leur installation ne pourrait se faire qu'en limite de propriété, le conseil maintient cette position. Mais la poste refuse cette option en raison de la situation du terrain (en pente).

La commune a adressé à M. JARDON une lettre en recommandé lui précisant ses obligations en qualité de promoteur. Mais le destinataire n'est jamais allé retirer ce courrier à la poste.

➤ **Etablissement FELLMANN (superficie du bâtiment 800 m²)**

Une visite a été organisée le 6 mai avec M. HASSLER du CAHR et de M. BULBER de la société ORPI chargé de la vente.

Le prix de vente est estimé à 600 000 €.

Le prix de départ est jugé acceptable par M. HASSLER et négociable selon M. BULBER. Le bâtiment est en bon état et conviendrait pour une entreprise de l'agro-alimentaire.

M. HASSLER pense avoir 2 clients potentiels pour ce bâtiment.

Un exemplaire du plan sera envoyé en mairie.

Possibilité d'envisager de scinder le bâtiment en deux.

➤ **Projet de construction d'un atelier par M. HIRTH Pascal**

M. HIRTH Pascal prévoit la construction d'un bâtiment comprenant un atelier de montage, une vitrine d'exposition et des bureaux.

Ce projet étant situé à l'entrée du village où était prévu l'aménagement d'un carrefour sécurisé, la commune demandera, lors de l'instruction du dossier des demandes de permis, les 10% auxquels elle peut prétendre dans le cadre d'un élargissement de la chaussée.

Dans le dossier de demande de permis, la commune a déjà formulée ses exigences notamment en terme de nuisances sonores qui devront être réduites.

M. KAYSER fait remarquer que M. HIRTH Pascal ne règle pas ces factures d'assainissement, mais prévoit la construction d'un nouveau bâtiment.

M. PERRUCH de la DDE a demandé des précisions supplémentaires sur ce dossier.

Si ce dossier est conforme aux exigences imposées dans le POS, la commune ne pourra pas s'opposer à ce projet. A vérifier toutefois auprès du service juridique du conseil général quels sont les moyens dont disposent la commune pour s'opposer à un tel projet.

Cette implantation en entrée de village risque d'aller à l'encontre du souhait des élus de préserver le cadre vert existant encore actuellement dans le secteur remarque M. RISACHER.

Par ailleurs, M. ALTER est surpris de constater qu'il est prévu d'implanter un atelier de montage distant de l'atelier de fabrication (situé rue des Artisans).

➤ **Aménagement sortie Ouest**

Le projet d'aménagement d'un rond-point dans ce secteur est annulé. Il s'agirait maintenant pour sécuriser l'entrée du village d'y aménager une chicane pour réduire la vitesse de circulation. La DDE prépare un projet.

➤ **Rue Saint Georges**

Suite à une enquête publique et à la volonté de mettre en conformité cette rue avec le POS qui impose une largeur de 7 m, l'acquisition d'une partie de terrain le long de cette rue devra se réaliser au profit de la commune.

Le conseil autorise le maire à l'unanimité à acquérir une partie de ce terrain BILVES dans le cadre de cette opération d'élargissement.

➤ **Divers**

De manière régulière des camions d'un tonnage important stationnent sur le parking de l'Eglise menaçant de le détériorer. Un arrêté doit être pris interdisant leur stationnement sur la place mais une alternative doit être trouvée (sur le parking du cimetière ?...).

Dans le Sentheim infos :

Plusieurs points seront traités ; le passage des encombrants, la campagne de captures des chats, rappel à la population à plus de civisme, etc...

Mme HINGRE lance un appel pour la quête de la ligue contre le cancer auprès des conseillers présents.

➤ **Reprise de délibérations**

Création d'un poste d'agent de maîtrise

La nomination de M. BERMON à ce poste est effective à compter du 1^{er} avril 2008 et porte sur un poste à temps complet.

Versement de l'indemnité de conseil au receveur

Cette indemnité fixée lors du dernier conseil n'a pas été votée. Sur demande de M. le Maire, les conseillers votent à l'unanimité cette indemnité.

Le receveur est depuis janvier 2008 M. Jacques PHILIPPE.

Les conseillers n'ayant plus de remarques, ni de questions, la séance est levée à 24h.



APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MAI 2008

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	PROCURATION
			ABSENT	
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1er Adjoint		
PERRIN	Marc	2ème Adjoint		
BISSLER	Martine	3ème Adjoint		
JAEG	Serge	4ème Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	Conseillère Municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère Municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller Municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller Municipal		
ALTER	Marc	Conseiller Municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller Municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère Municipale	ABSENTE	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller Municipal		
EHRET	Annick	Conseillère Municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller Municipal		